



Commission Régionale Féminine

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du : mardi 08 octobre 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS COUPE DE FRANCE

4^{ème} tour : le samedi 19 octobre 2019

Matches à jouer sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Utilisation d'une feuille de match informatique

Exempts :

Clubs de D1 et D2 championnat de France.

Tirage au sort à consulter sur le site de la Ligue de Paris IdF de Football:

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=362710&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

SENIORS COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**1^{er} tour : le samedi 19 octobre 2019 :**

Matches à jouer sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Utilisation d'une feuille de match informatique

Exempts :

Clubs qualifiés en Coupe de France + Fleury Fc 91 2.

Tirage au sort à consulter sur le site de la Ligue de Paris IdF de Football:

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=368059&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL - SENIORS**Régional 2****21460281 ISSY FF 2 / PARIS CA 2 du 26/10/2019**

Reprise de dossier,

Ce match aura lieu à 16h00 au stade de la HALLE CHRISTIANE GUILLAUME à ISSY LES MOULINEAUX.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT REGIONAL - U18F à 11

Rappel :

La feuille de match informatique est à utiliser depuis le 28/09/2019.

Poule B**21963224 FLEURY FC 91 2 / MAISONS ALFORT FC 1 du 12/10/2019**

Demande d'inversion via Footclubs de FLEURY FC 91.

Accord de la Commission pour une inversion avec coup d'envoi à 17h30 (une rencontre U15 est prévue à 15h30) sous réserve de l'accord de MAISONS ALFORT FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 10/10/2019 – 12h00.

Poule D**21963272 BOBIGNY EFC 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 28/09/2019**

Lecture de la Feuille de match et du courriel de BOBIGNY EFC.

La Commission enregistre le résultat du match :

BOBIGNY EFC 1 = 6 buts.

NOISY LE GRAND FC 1 = 1 but.

Poule E**21963305 ENTENTE COSMO ST PRIX 1 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 05/10/2019**

Forfait non avisé de GOUSSAINVILLE FC (2^{ème} forfait).

Poule F**21963332 SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / SARCELLES AAS 1 du 05/10/2019**

La Commission prend note du courriel de SARCELLE AS AAS 1.

Elle enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de SAINT OUEN L'AUMONE AS entraînant le forfait général de cette équipe en phase 1.

La Commission demande au club de SAINT OUEN L'AUMONE de lui indiquer s'il souhaite maintenir son équipe pour la phase 2 (début le 30/11/2019) et la Coupe de Paris Crédit Mutuel IdF (1^{er} tour le 23/11/2019).

Poule H**Courriel de PARIS CA – 500221**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

21963395 ISSY FF 2 / GUYANCOURT SQY ES du 12/10/2019

Demande via Footclubs d'ISSY FF 2 pour décaler le coup d'envoi du match à 17h30 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisé 14h30 – 17h00).

Accord de la commission sous réserve de l'accord de GUYANCOURT SQY 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 11/10/2019 – 12h00.

Feuilles de Match en retard – U18F

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (article 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Poule C

21963247 BONDY AS 1 / VINCENNES CO 1 du 28/09/2019

21963245 PARISIENNE ES 1/ VGA SAINT MAUR 2 du 28/09/2019

CHAMPIONNAT REGIONAL – U15F à 11**21514012 FLEURY FC 91 1 / ETAMPES FC 1 du 12/10/2019**

Accord des 2 clubs via Footclubs pour reporter le match au 23/11/2019 en raison d'un problème de disponibilité de terrain du club de FLEURY FC 91.

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande car la date du 23/11/2019 est réservée aux Interdistricts U15F.

La Commission reporte le match au samedi 19/10/2019.

Poule B**Courriel de SAINT OUEN L'AUMONE AS – 518488**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe après la parution des calendriers.

21514042 ACBB 1 / ISS FF 2 du 12/10/2019

Demande via Footclubs d'ISSY FF 2 pour avancer le coup d'envoi du match à 13h45 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisé 14h30 – 17h00).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ISSY FF 2 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 11/10/2019 – 12h00.

Poule F**Courriel de PARISIS FC - 580489**

La Commission enregistre le forfait général de l'Entente PARISIS / SAINT LEU.

Courriel d'ERAGNY AS – 511000

La Commission prend connaissance de la demande du club pour intégrer le championnat et émet un avis favorable.

L'équipe remplace l'équipe de l'Entente PARISIS / SAINT LEU qui est forfait général.

Les rencontres sans dates des 2 1^{ères} journées ne seront pas reprogrammées sauf accord des 2 clubs sur date commune:

21514083 FRANCONVILLE FC 1 / ERAGNY AS 1

21514085 FOSSES FU 1 / ERAGNY AS 1

Poule G

21514102 TORCY PVM US 1 / FFA 77 1 du 12/10/2019

Demande via Footclubs de TORCY PVM US 1 pour décaler le coup d'envoi du match à 17h30 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisé 14h30 – 17h00).

Accord de la commission sous réserve de l'accord de FFA 77 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 11/10/2019 – 12h00.